académie Bordeaux

direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès verbal conseil d'école

Ecole publique Jean de La Fontaine
33410 CADILLAC

DATE : 18 10 2018

Horaire : 18h00 20h00

Inspection
Education Nationale
SUD ENTRE DEUX MERS

Téléphone :
05 57 57 35 38

Mél :
ce.0333384z@ac-bordeaux.fr

43 Rue Cazeaux-Cazalet
33410 CADILLAC

Nom	Fonction	Présent (e)	Excusé (e)
M. BERTHOU	Inspecteur de l'Education Nationale		X
M. DORE	Maire	X	
Mme BONJOUR	Adjointe aux affaires scolaires	X	
Mme SOLIGON	Service des écoles, restauration scolaire	X	
M. LEMAHIEU	Responsable service périscolaire	X	
M. DAL'CIN	Mairie de Omet	X	
M. HINNEWINKEL	Mairie de Donzac		X
Mme FORET	Mairie de Gabarnac		X
Mme CHABERT	Mairie de Monprimblanc		X
Mme DETCHESSAHAR	Mairie de Laroque		X
Mme DUTRIAUX	Représentant parents d'élèves	X	
Mme GIBERT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BERGEROO	Représentant parents d'élèves	X	
M. GUIBRUNET	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DUMAS	Représentant parents d'élèves		X
Mme ARAUJO	Représentant parents d'élèves	X	
Mme RAYMOND	Représentant parents d'élèves		X
Mme JUNCA	Représentant parents d'élèves	X	
Mme PERLOT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme SCHVING	Représentant parents d'élèves		X
Mme VOYER	Représentant parents d'élèves	X	
M. ASSERMOUH	Représentant parents d'élèves		X
M.MONPONTET	Représentant parents d'élèves	X	
Mme VALADE	Enseignante	X	
Mme TACK	Enseignante	X	
Mme DURDOS	Enseignante	X	
Mme LINARES	Enseignante	X	
Mme GRANSAGNE	Enseignante		X
Mme DUPUCH	Enseignante	X	
Mme MINET	Enseignante	X	
Mme KRIEF	Enseignante	X	
Mme MORCEAU	Enseignante	X	
Mme BUGUET	Enseignante	X	
M. WHITEAD	Enseignant	X	
Mme GOULVESTRE	Enseignante	X	
Mme FRIGERIO	Enseignante		X
Mme DA SILVA	Enseignante		X
Mme MINVIELLE	Maîtresse spécialisée RASED	X	
Mme BROCA	Maîtresse spécialisée RASED		X
Mme BRUGEROLLE	Psychologue scolaire RASED		X
Mme MOSSION	Directrice	X	

1. Fonctionnement de l'école

a) Règlement du conseil d'école et règlement intérieur.

- **Règlement du conseil d'école** :

Les parents doivent faire parvenir les questions abordées au conseil d'école au plus tard 15 jours avant sa date. Le principe est d'apporter des réponses au conseil d'école. La formulation et le vocabulaire utilisés doivent être conformes aux règles du vivre ensemble.
Lecture du règlement du conseil d'école : voté à l'unanimité

- **Règlement intérieur**

La fréquentation scolaire : la scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 6 ans, mais dès qu'un enfant est inscrit à l'école, même avant 6 ans, la fréquentation scolaire régulière est obligatoire, et les absences doivent être justifiées par téléphone, mail ou mot écrit dans le cahier de liaison.
La relation parents / enseignants est essentielle au progrès et à la sérénité des élèves. Le dialogue doit être privilégié.
Un point a été rajouté sur l'interdiction pour les élèves de l'école maternelle d'apporter des objets de la maison, hormis le doudou et la sucette.
La charte de la laïcité rappelle l'égalité entre filles et garçons, et l'aspect personnel et non ostentatoire des croyances de chacun.
Lecture du règlement de l'école : voté à l'unanimité.
Remarque : sur les parasites, mention des poux mais pas de mention de la gale malgré une recrudescence des cas.
Réponse : à surveiller, mais cela ne fait pas partie du règlement pour l'instant.

b) Charte de la laïcité

La charte de la laïcité rappelle l'égalité entre filles et garçons, et l'aspect personnel et non ostentatoire des croyances de chacun.
Lecture de la charte
Remarque : Mme DUTRIAUX souligne que l'on peut signaler par internet un manquement à cette charte grâce au lien
http://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html

c) Présentation du personnel enseignant, RASED, ATSEM, Aesh

L'école de Cadillac fait partie de la circonscription Sud Entre Deux Mers dont l'inspecteur est M.BERTHOU.

Enseignants	niveaux	Effectifs + inclusions	ATSEM	AESH
Nadège MOSSION	Directrice Enseignante TPS-PS-MS			
Maggie TACK	TPS.- PS – MS	23	Julie SOLIGON	Avsi Marion RATEAU-POUSELIER
Laure VALADE	PS – MS.-.GS	24	Marine SABOULARD	Avsi Catherine CAUHAPE
Marie DURDOS	PS – MS.-.GS	24	Elisabeth AGUILAR	Avsi Madeleine BOVA
Catherine LINARES	MS - GS	23	Alexa BONET	Avsi Géraldine MEDEVILLE
Fanny GRANSAGNE	GS - CP	24	Agnès DUBREUILH	
Yaëlle BUGUET	CP.-CE1	26		
Julie DUPUCH	CE1 - CE2	26		
Fanny KRIEF	CE2	27		Avsi Ingrid CARDINAL-MAHIEU
Pauline MINET	CM1	25		
Nicolas WHITEAD	CM1 CM2	24		Avsi Madeleine BOVA
Galadrielle GOULVESTRE	CM2	24		
Laurie MORCEAU	ULIS ECOLE	12 *(effectif pris en compte dans les classes)*		AVS Co Marie – Ange BOULIN Avsi Nathalie SAUTONIE Avsi Laëtitia GUIGARD
Lise FRIGERIO	ZIL			
Pauline DA SILVA	BD			
Sophie MINVIELLE	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (RASED)			
Pascale BROCA	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (RASED)			
Anne BRUGEROLLE	Psychologue scolaire (RASED)			

d) Effectif et répartition

Actuellement, l'école compte 270 élèves, répartis en 11 classes + le regroupement ULIS. La répartition des élèves dans les classes est définie en conseil des maîtres, en fin de l'année scolaire précédente. Elle est revue quelques jours avant la rentrée en fonction des départs et arrivées survenus pendant l'été. Elle fait l'objet d'une concertation collective, qui prend en compte de nombreux paramètres et en particulier les projets pédagogiques des enseignants.

e) Sécurité à l'école (exercices incendie et PPMS)

Les exercices obligatoires sont intégrés au parcours citoyen des élèves

- Exercice Incendie 25 09 2018 qui s'est très bien passé, les plus petits étaient prévenus. 2 autres dans l'année
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) aux risques majeurs (ex : tempête, risques toxiques…) exercice avant le mois de Février et PPMS intrusion, exercice au mois de Novembre. Cet événement est présenté en classe en amont pour limiter les effets anxiogènes. Il prépare les élèves à acquérir certains réflexes. 2 consignes principales sont données : fuir de l'école ou se confiner.

f) Budget mairie

Fournitures scolaires	32€/élève
Sorties	3000 €
Papier	1000 €
Livres bibliothèque	300 €
Projets départementaux	1200 €
RASED	1000 €

g) Coopérative scolaire

Elle permet de financer les sorties scolaires, l'achat de petit matériel pour les classes, les jeux de cour.....Elle est indispensable à la réalisation de la majorité des projets de l'école.

Bilan 2017-2018

Recettes

Participation facultative des parents	1 729 €
Photos de classe	1 597 €
Tombola	1 296 €
	4 622 €

Dépenses

Adhésion et assurance OCCE	596 €
Sorties	2 464 €
Achats jeux de cour	96 €
Activités pédagogiques	866 €
	4 022 €

Recettes-Dépenses	**600 €**
solde bancaire sept 2017	2 070 €
solde bancaire sept 2018	2 670 €

Sorties financées tout ou partie par la coopérative

spectacle à la forge
Concert (classe Mme DUBOURG)
Visites du château de Cadillac
Festival Echappées Belles
Opéra (classes de Mme BUGUET et Mme PUJOL)
Rencontres musicales
Visites du château de Villandraut
Bus pour le spectacle de noël (élémentaire)
Cinéma maternelle

Participation facultative des parents

	Total	Nb élèves	Part/Elève
2017/2018	1 729 €	281	**6,15 €**
2018/2019	1 535 €	270	**5,69 €**

Les parents de 165 élèves ont versé leur participation
soit 61% des élèves.

Compte tenu de la participation toujours faible, des choix ont été fait l'année dernière (moins de sorties, moins d'activités)

Pour les sorties cette année, il sera précisé à chaque fois quelle est la part prise en charge par la mairie (en général le transport en bus)et la coopérative scolaire. Une participation supplémentaire concernant cette sortie pourra être demandée si besoin.

Parents très demandeurs de sorties, enseignants intéressés par l'enjeu culturel associé.

2. Communication

a) Parents /Enseignants

Privilégier le cahier de liaison pour la communication et la prise de rendez-vous. Une réunion pour présenter le fonctionnement de classe est proposée chaque année, rapidement aptes la rentrée. D'autres entrevues pourront être programmées au cours de l'année pour faire le point sur l'évolution de votre enfant
=> en maternelle, avec les parents de PS en particulier
=> en élémentaire, pour rendre le LSU (Livret Scolaire Unique)

Les enseignants déplorent le manque de participation des parents aux réunions de rentrée. C'est un moment important pour initier une communication continue sur l'année.

b) Parents /Direction

La directrice est déchargée de ses fonctions d'enseignante 2 jours par semaine : le lundi et le mardi. Pas de secrétaire => laisser un message sur le répondeur de l'école au 05-56-62-65-54. Ou par mail E.Cadillac@ac-bordeaux.fr.

c) Parents / Mairie

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le personnel de mairie du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Téléphone : 05-57-98-02-10 ou par mail au secretariat@mairiedecadillac.fr
Mme SOLIGON s'occupe plus particulièrement du temps dévolu à la pause méridienne et donc à la restauration scolaire. Elle peut être jointe au 06-21-83-45-91 ou par mail à servicepersonnel@mairiedecadillac.fr.

3. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux du projet d'école

	Objectifs à développer
1- LA REUSSITE DES ELEVES 1.1- Les enseignements 1.2- Les parcours scolaires	Développer le principe d'évaluation positive Mise en place d'évaluations diagnostiques communes à l'école et pérennes chaque année. Développer et faire vivre le parcours culturel et artistique Développer et faire vivre le parcours citoyen
2- LA PRISE EN COMPTE DES ELEVES	Faire évoluer les pratiques pédagogiques de différenciation Maintenir la qualité d'inclusion des élèves scolarisés en ULIS Adapter le parcours des élèves en difficulté en favorisant les décloisonnements.
3- LE CLIMAT SCOLAIRE 3.1- Les stratégies d'équipe 3.2- La justice scolaire 3-3- La coéducation	Favoriser la communication interne et externe Développer les comportements responsables, autonomes, coopératifs et d'entraides, la communication non violente. Harmoniser entre les différents usagers/partenaires les règles de vie.

Evaluations diagnostiques : outils pour se rendre compte des capacités de chacun et d'anticiper le fonctionnement de l'année. Ils permettront également au RASED de gérer les priorités (évaluations proposées pour toute la circonscription Sud Entre-Deux-Mers)

Climat scolaire : 2 récrés en élémentaire

b) Présentation des manuels en lien avec projet d'école ou non

=> manuel lecture CP : Patati et Patata. Différencie le code et la lecture d'albums, pour entrer davantage dans la littérature et donner envie de lire.
=> grammaire Picot en CM1/CM2 : se servir de textes pour faire de la grammaire,

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

Parcours départemental	**Classe**	**Présentation**
Au fil de l'eau	CM1 Mme MINET	Mythologie. Un spectacle à la Forge. Intervention d'un artiste à l'école.
Musik à l'opéra	CM1-CM2 M.WHITEAD / CM2 Mme GOULVESTRE	Visite du grand théâtre, assister à une répétition. Voire un opéra filmé à l'Utopia...
Roller	CM1/CM2	Sortie à Bordeaux
Permis piéton	Mme DUPUCH CE1-CE2 / Mme KRIEF CE2	
Défi calcul mental	M.WHITEAD, MMES GOULVESTRE et BUGUET	
Cross	MME GOULVESTRE, M.WHITEAD => collège (CM2) Cycle 2 et CM1 => à l'école	Première occasion pour les CM2 de découvrir le collège. Course longue (endurance) et course de vitesse
Café		Le 18/10 au matin, moment convivial à 8h30.
Chorale		Rentrée en musique. Chaque cycle a appris un chant en une semaine, la restitution a eu lieu en fin de première semaine, suivie d'un moment convivial avec les parents
Jardinage / Projet intergénérationnel	Mme BUGUET	

Nous avions un coordinateur réseau sur l'ancienne ZEP de Cadillac. Ce poste est supprimé avec la suppression de la ZEP, les missions qu'il a pris en charge, en particulier l'organisation des rencontres sportives, seront difficiles à assumer.

d) Accueil périscolaire

Départ de M.LEMAIEU en janvier pour le PLAJ

Dossier à recréer pour chaque élève ??

Facturation modifiée

4. Parcours de l'élève

a) Dispositif d'aide

(1) APC

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES	JOURS	HORAIRES
Aide dans les Apprentissages (français) difficultés passagères	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h à 12h30 (CE2 CM1 CM2) ou 13h30 à 14h00 (CP CE1)
Langage	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h00 à 12h30 (PS MS et GS)

(2) RASED

Si les difficultés persistent, le RASED peut intervenir.
Le réseau intervient sur 3 RPI (regroupements scolaires) et une dizaine d'école. Il est complet à Cadillac avec 3 personnes.

(3) Pôle ressources

Nouvelle entité, composée de tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents, personnels spécialisés du RASED et des ULIS, enseignants des dispositifs pour les élèves allophones et les enfants du voyage, personnels sociaux et de santé. Cela permet de prendre des décisions plus rapidement et avec plus de moyens quand un élève (ou un enseignant) pose un problème

b) Présentation de la classe ULIS-école

Les élèves sont désormais inscrits dans leur classe d'inclusion. Unité Locale d'Inclusion Scolaire – 12 élèves. En fonction de leurs difficultés, ils passent un temps plus ou moins important dans l'ULIS. Ils sont, le reste du temps scolaire, dans leur classe d'inclusion.

c) Objectifs et actions

(1) Cycle 1 : cahier de progrès

Outil qui suit l'élève sur l'école maternelle, on affiche ce que l'élève sait faire sous forme de vignettes (accessibles aux enfants) avec des commentaires pour les parents. Il est alimenté pendant l'année, et remis en janvier et en juin aux parents. Des rencontres avec les parents sont également proposées pour revenir sur le vécu scolaire de l'élève

(2) Cycle 2 : évaluations nationales

Evaluations CP et CE1, la passation a été difficile, plus chronophage que prévu. Le LSU est rempli et communiqué 2 fois par an aux parents, des rencontres avec les parents sont organisées à cette occasion

(3) Cycle 3 : liaison école-collège

Les élèves de CM1 / CM2 / 6ème participeront dans l'année à des projets

5) Questions des parents :

a) Centre de loisirs

⇨ *Horaires du mercredi* ? Cette question ne peut être traitée directement par le conseil d'école. Les services concernés ont été approchés, mais pas de réponse pour l'instant.

b) Mairie

⇨ *Actuellement, il n'y a que très peu d'aliments bio à la cantine. Est-ce un choix de la Mairie ? Peut-on en proposer plus souvent ?*
Un prestataire a été choisi pour 3 ans avec un cahier des charges précis. Il s'est engagé à ce que 85% des produits servis sont des produits frais, à cycle court. Depuis cette année, un produit bio par semaine est proposé. Plats cuisinés maison. On arrive à la fin de ces 3 ans. Une commission sera constituée, M le maire invite 2 parents à faire partie de cette commission. Cette qualité a un coût, préférence au cycle court. Le bio augmenterait le tarif de la restauration scolaire, qui doit rester contenu afin que des familles modestes puissent continuer à bénéficier de ce service. La mairie prend en charge une part importante du coût du repas.

⇨ *Peut-on avoir plus souvent des gendarmes sur le parking des camping-car aux heures de sortie de l'école, pour éviter de se faire agresser ?*
La mairie travaille avec la gendarmerie qui a des soucis d'effectifs, compte tenu de l'ensemble de ses missions. M Le Maire est conscient que ce parking camping-car est source de tension. On réfléchit à le déplacer, peut être sur l'espace de la piscine si elle ne peut être réhabilitée.

⇨ *Il semblerait que les vêtements oubliés en fin d'année scolaire soient jetés au début des vacances. Serait-il possible aux agents municipaux de les conserver une ou deux semaines après la rentrée des classes?*

Les vêtements ne sont pas jetés. Ils ont été conservés jusqu'au 28 septembre, puis donnés au CCAS. Cela peut être géré entre maire et parents. Il faudrait que les vêtements soient davantage marqués. Certains parents n'ont pas la possibilité de se rendre à l'école pour récupérer des affaires.

c) Ecole

⇨ *Pourquoi le choix pédagogique de faire des classes à 3 niveaux (voire 4 avec les TPS) en maternelle ?*

Stimulation quand un petit voit un copain plus grand faire des choses qu'il ne sait pas encore faire. Pour les grands, ils sont davantage responsabilisés, les apprentissages sont mieux assimilés, la vie sociale est meilleure.

⇨ *A partir de quand l'école fait un signalement pour absences injustifiées? Les parents sont-ils informés du signalement ?*

Comme il est inscrit dans le règlement, les élèves ayant manqué la classe sans motif valable au moins 4 ½ journées dans le mois seront signalés au DASEN au travers un logiciel nommé PAGODE. Celui-ci répertorie également toutes les actions menées pour permettre le retour de l'enfant. Avant le signalement, un dialogue est instauré avec la famille pour connaître la raison de l'absence (problèmes de transport, médicaux….) et trouver une solution pour y remédier. Si l'enfant est absent de façon prolongée pour raison médicale, un certificat du médecin est nécessaire. Un aménagement scolaire peut alors être proposé par le médecin scolaire.

Procès-verbal rédigé par : N.Whitead

La séance est levée à : 20h25

Date du prochain conseil d'école **: 05 février 2019**

Nadège MOSSION
directrice